



LA NUMERISATION FINALE : BIENVENUE EN CHINE

Par : Reinfocovid

Reinfocovid partage avec ses lecteurs un extrait du rapport sénatorial, réfléchissant à des outils de contrôle (notamment numérique) des citoyens pour répondre à une « crise extrême » !

Bracelet électronique d'utilisation obligatoire, désactivation des pass d'accès aux transports, caméras thermique dans les restaurants, contrôle de vos fréquentations Bienvenue en Chine !

Selon les sénateurs, il n'y aurait pas d'autres choix.

Il y a toujours au moins une autre façon de faire.

Est-ce ainsi que vous souhaitez vivre ?

Est-ce cette société que vous voulez pour vos enfants ?

Rassurons nos lecteurs, ce texte n'a pour le moment aucune valeur législative.

Espérons et faisons en sorte qu'il n'en ait jamais

Voilà donc un florilège des mesures de coercition envisagées par le sénat français (Source : <http://www.senat.fr/rap/r20-673/r20-6738.html>) :

« Les outils envisageables sont multiples mais, à court et moyen terme du moins, les cas d'usage les plus évidents concernent **le contrôle du respect des règles visant à limiter la transmission du virus** (pass sanitaire, couvre-feu, confinements, quarantaines, etc.), **qui implique de croiser trois types de données : données d'identification, données médicales, et données de localisation** (des plus intrusives, avec le tracking GPS, aux plus légères et occasionnelles, avec l'accès conditionnel à certains lieux, en passant par les données de localisation relative avec le contact tracing). »

Enfin, dans les situations de crise les plus extrêmes, les outils numériques pourraient permettre d'exercer un contrôle effectif, exhaustif et en temps réel du respect des restrictions par la population, assorti le cas échéant de sanctions



dissuasives, et fondé sur une exploitation des données personnelles encore plus dérogatoire.

Ces outils sont les plus efficaces, mais aussi les plus attentatoires aux libertés - mais une fois de plus, il serait irresponsable de ne pas au moins les envisager, ne serait-ce que pour se convaincre de tout faire en amont pour ne pas en arriver là. De nombreux cas d'usages sont possibles, et notamment :

- le contrôle des déplacements : bracelet électronique pour contrôler le respect de la quarantaine, désactivation du pass pour les transports en commun, détection automatique de la plaque d'immatriculation par les radars, portiques de contrôle dans les magasins, caméras thermiques dans les restaurants, etc. ;

- le contrôle de l'état de santé, via des objets connectés dont l'utilisation serait cette fois-ci obligatoire, et dont les données seraient exploitées à des fins de contrôle ;

- le contrôle des fréquentations, par exemple aller voir un membre vulnérable de sa famille alors que l'on est contagieux ;

- le contrôle des transactions, permettant par exemple d'imposer une amende automatique, de détecter un achat à caractère médical (pouvant suggérer soit une contamination, soit un acte de contrebande en période de pénurie), ou encore la poursuite illégale d'une activité professionnelle (commerce, etc.) en dépit des restrictions »